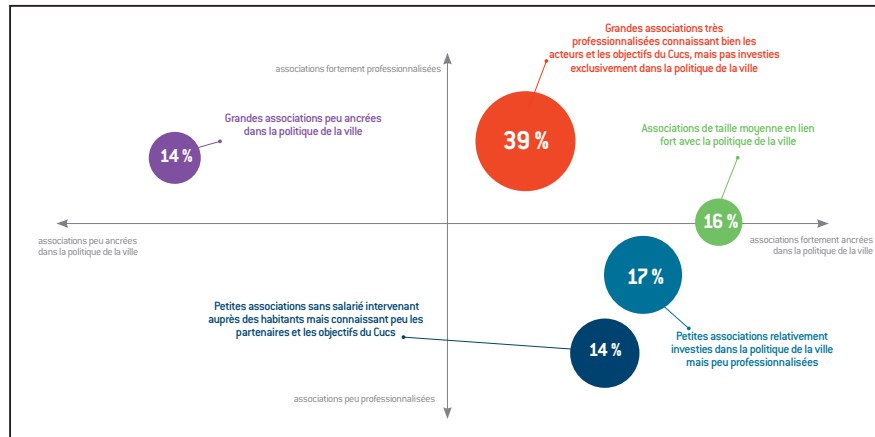


Les associations dans la politique de la ville

Les associations sont des acteurs historiques de la politique de la ville. Un nombre important d'entre elles opère dans les quartiers de la géographie prioritaire et s'inscrit dans la stratégie des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs). Chaque année, l'Acse finance ainsi près de 6 500 associations. Elles portent les projets et actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires et sont devenues les interlocutrices incontournables des partenaires institutionnels de la politique de la ville.

CINQ CAS-TYPES D'ASSOCIATIONS FINANÇÉES PAR L'ACSÉ AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



On peut observer que les petites associations, outre qu'elles ne sont pas les plus nombreuses, ne bénéficient pas toutes du même degré de proximité et d'ancrage dans la politique de la ville. Il y a là, à l'évidence, des pistes de travail en termes de soutien à la vie associative de proximité. À l'inverse, les grandes associations, majoritaires, se différencient nettement selon qu'elles entretiennent ou non des liens étroits avec les équipes politique de la ville locales.

Au final, cette enquête confirme la profonde hétérogénéité du monde associatif mobilisé dans le cadre de la politique de la ville et l'impossibilité d'en rester à l'image classique de la petite association de quartier ne mobilisant que des bénévoles. Il y a, de toute évidence, une évolution très nette du tissu associatif allant vers davantage de professionnalisation. Difficile pour autant de savoir si cette évolution consacre le développement des petites associations ou bien leur progressive supplantation.

>> ENCARTE METHODOLOGIQUE

Une enquête en ligne, réalisée par le Credoc du 25 mars au 28 avril 2013 auprès des 6 383 associations financées par l'Acse en 2012 au titre de la politique de la ville (hors adulte-relais, FIPD et FONJEP). Ces associations ne constituent pas l'ensemble des associations susceptibles d'intervenir sur les territoires de la géographie prioritaire, mais, quasiment, l'ensemble des associations qui ont, tout du moins en 2012, bénéficié d'un financement au titre de la politique de la ville.

À l'issue de la période d'enquête, 2 876 associations ont complété le questionnaire en ligne, soit un taux de réponse de 45 %, présentant peu de disparités territoriales et représentatives du niveau de financement par l'Acse.

RETROUVEZ LES ÉTUDES DE L'ACSÉ SUR WWW.LACSE.FR

« LES ASSOCIATIONS FINANÇÉES PAR L'ACSÉ AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE », CREDOC ; L'ÉTUDE COMPLÈTE PEUT ÊTRE TÉLÉCHARGÉE SUR LE SITE INTERNET DE L'ACSÉ. UN SECOND 4 PAGES DE CETTE ÉTUDE, CENTRÉ SUR LA QUESTION DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS, SERA PROCHAINEMENT PROPOSÉ SUR LE SITE DU CREDOC WWW.CREDOC.FR

REPÈRES
EST UNE PUBLICATION DE L'ACSÉ
209, RUE DE BERCY – 75585 PARIS CEDEX 12
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : LAURENCE GIRARD
RÉDACTION : ISABELLE VAN DE WALLE
ET EMMANUEL DUPONT
MISE EN PAGE, SecrÉTARIAT DE RÉDACTION :
SERVICE DE LA COMMUNICATION DE L'ACSÉ

UNE ÉTUDE POUR MIEUX CONNAÎTRE LES ASSOCIATIONS QUI PORTENT LES ACTIONS FINANÇÉES PAR L'ACSÉ

L'Acse dispose d'une vision détaillée des actions qu'elle finance à travers les enquêtes de suivi qu'elle réalise et l'analyse des données issues de son système d'information et de paiement. Néanmoins, dans un contexte d'évolution des modes de contractualisation entre les associations et leurs financeurs, l'agence a souhaité mieux connaître et faire connaître les associations elles-mêmes. Ce besoin a donné lieu à la réalisation d'une étude en mai-juin 2013 auprès de l'ensemble des associations financées en 2012. Son questionnaire porte sur les champs d'intervention, le fonctionnement, les ressources humaines et financières des associations. Leur degré de dépendance financière à l'égard de la politique de la ville, leur implication et leur jugement sur cette politique constituent deux axes importants du questionnement.

// Un tissu associatif dynamique

Les associations impliquées dans la politique de la ville se renouvellent. Un quart des associations financées par l'Acse ont été créées depuis 2003, soit une ancienneté proche de l'ensemble des associations françaises. De plus, 20 % des associations financées en 2012 par l'Acse bénéficiaient cette année-là pour la première fois d'un financement politique de la ville, ce taux atteignant près d'un tiers parmi les associations créées depuis moins de dix ans. Au-delà de ce renouvellement, plusieurs indicateurs témoignent du dynamisme des associations impliquées dans la politique de la ville.

- **Les associations** sont majoritairement rattachées à un réseau ou à une fédération d'associations (62 % d'entre elles). Il s'agit sans aucun doute d'une de leurs spécificités. L'enquête nationale du CNRS de 2005 estime à seulement 21 % la part de l'ensemble des associations françaises rattachées à un réseau ou à une fédération.

- **Un quart des associations** déclare avoir été créé par un ou plusieurs habitants des quartiers de la politique de la ville ; un tiers, pour les associations les plus jeunes créées depuis 2003.

- **Les présidents** des associations occupent ce poste pour un tiers depuis moins de 3 ans et pour près des deux tiers, depuis six ans ou plus. À noter qu'un tiers des présidents réside dans un quartier prioritaire (39 % pour les associations les plus récentes).

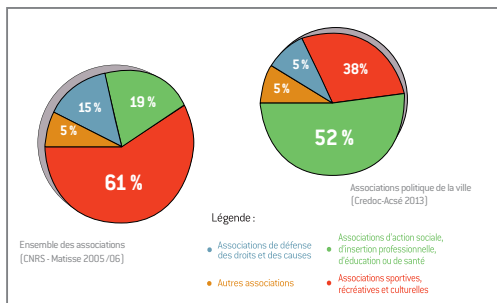
- **Seules 11 % des associations** liées à la politique de la ville ne déclarent aucun bénévole pour l'année 2012. Le nombre moyen de bénévoles par association est de 40, contre seulement 16 dans l'ensemble des associations françaises en 2005.

// Le poids de l'action sociale et de l'insertion

L'identification des secteurs d'activité investis par les associations liées à la politique de la ville fournit un premier indice de leur diversité ; elle souligne dans le même temps leur spécificité parmi l'ensemble des associations françaises. Les secteurs d'activité investis sont en lien direct avec l'un des objets premiers de la politique de la ville : la revalorisation, grâce à l'action sociale, culturelle et éducative, des quartiers défavorisés. Mais deux groupes se distinguent : invitées à préciser leur secteur d'activité, la moitié des associations désigne l'action sociale, l'insertion professionnelle, l'éducation ou la santé tandis qu'un second groupe, rassemblant près de 40 % des structures, cite les sports, les loisirs ou la culture. La comparaison avec l'ensemble des associations françaises en 2005, souligne la sous-représentation des associations de défense des droits et des causes et, surtout, des associations sportives, récréatives et culturelles parmi les associations liées à la politique de la ville. À l'inverse, les associations d'action sociale, d'insertion professionnelle ou de santé sont fortement surreprésentées. La prédominance du secteur « action sociale, insertion, éducation et santé » explique que seulement 22 % des associations considèrent leur public comme des « habitants » : elles emploient plus volontiers les termes de « bénéficiaires » ou « d'usagers » pour les qualifier.



LES ASSOCIATIONS SELON LEUR SECTEUR D'ACTIVITÉ PRINCIPAL REGROUPÉ



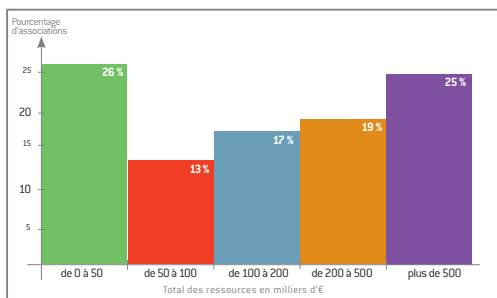
Source : Enquête Credoc-Acsé 2013, Associations politique de la ville.

// Des petites associations, mais une majorité de grandes associations

S'intéresser aux réalités budgétaires est essentiel pour comprendre le modèle économique dans lequel s'inscrivent les associations « politique de la ville ». Selon l'enquête, leur budget médian s'élève à 140.000 euros. Seul un quart des associations liées à la politique de la ville annonce un budget annuel de moins de 50.000 € et peuvent, à ce titre, être considérées comme de petites structures. Un autre quart (et près d'un tiers parmi les structures créées depuis plus de dix ans) déclare des ressources égales ou supérieures à

500.000 €. Plus précisément, les petites associations (moins de 50.000 €) sont deux fois plus nombreuses (44 %) parmi les associations créées depuis 2003. À l'inverse, les associations moyennes ou importantes (+500.000 €) sont surreprésentées parmi les associations créées avant 2002 (30 %). Au final, la part des très grosses structures est aussi importante que celle des petites associations. De manière générale, le budget des associations est très étroitement corrélé au nombre d'emplois.

MONTANT TOTAL DES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS



Source : Données Acsé, avril 2013, exploitation Credoc.

// Des associations employeurs dans près de neuf cas sur dix

Le bénévolat soutient l'action des associations liées à la politique de la ville. Il ne caractérise pas pour autant ces structures. C'est au contraire le très fréquent recours à l'emploi salarié qui distingue ces associations dans l'ensemble du champ associatif. Seules 12 % des associations liées à la politique de la ville s'appuient exclusivement sur l'engagement de leurs

bénévoles pour mettre en œuvre leur projet : près de 90 % d'entre elles sont employeurs. C'est l'inverse pour l'ensemble des associations françaises qui en 2005 sont à 85 % sans salarié. Au final, dans le champs de la politique de la ville, le nombre médian de salariés s'élève à 9 salariés par association employeur.

RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LE NOMBRE DE SALARIÉS ET LA DATE DE CRÉATION

Nombre de salariés	Montant total des ressources de l'association		
	Juqu'à 2002	2003-2012	Ensemble
Associations sans salarié	9%	23%	12%
Associations employeurs dont :	91%	77%	88%
1 à 2 salariés	16%	39%	21%
3 à 5 salariés	18%	21%	18%
6 à 19 salariés	31%	24%	30%
20 à 49 salariés	18%	10%	17%
50 et plus	17%	6%	15%
Total	100%	100%	100%

Source : Enquête Credoc/Acsé 2013, Associations politique de la ville.

Les associations créées depuis plus de dix ans sont plus souvent des associations employeurs et gèrent en outre un nombre plus important de salariés. Le secteur d'activité joue à la fois sur la propension à avoir des salariés et sur le nombre de ces salariés.

Les associations d'action sociale, d'insertion professionnelle, d'éducation ou de santé sont surreprésentées à la fois parmi les associations employeurs et parmi les associations employeurs déclarant plus de cinq salariés.

// Une dépendance financière à l'égard de la politique de la ville accentuée pour les plus jeunes et les plus petites associations

La part des financements « politique de la ville » dans les ressources des associations est extrêmement variable. Elle est inférieure à 15 % des ressources pour près de 40 % des associations ; elle s'élève à plus de 50 % pour un tiers d'entre elles. Les petites associations sans salarié sont particulièrement dépendantes : pour 40 % d'entre elles, le financement de la politique de la ville constitue plus de 70 % de leur budget.

Les associations les plus récentes et celles relevant de la défense des droits sont aussi en moyenne légèrement plus dépendantes des financements de la politique de la ville.

PART DES SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE DANS L'ENSEMBLE DES RESSOURCES, SELON LE MONTANT TOTAL DES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS

PART DES SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE	Montant total des ressources de l'association					Ensemble
	Moins de 50 000€	50 000€ à 100 000€	100 000€ à 200 000€	200 000€ à 500 000€	500 000€ ou plus	
Moins de 3 %	3%	6%	11%	20%	40%	17%
De 3 % à 14 %	10%	22%	25%	31%	27%	22%
De 15 % à 24 %	10%	14%	14%	11%	7%	10%
De 25 % à 34 %	8%	12%	9%	7%	4%	7%
De 35 % à 49 %	11%	10%	15%	7%	5%	9%
De 50 % à 69 %	16%	12%	10%	7%	6%	10%
De 70 % à 89 %	15%	10%	7%	11%	6%	10%
90 % ou plus	28%	14%	9%	8%	6%	14%

Source : Enquête CRÉDOC-Acsé 2013, Associations politique de la ville.

// Des contacts étroits avec le Cucs, mais le plus souvent bilatéraux et administratifs

Les Cucs formalisent les engagements locaux de l'Etat et des collectivités en faveur des quartiers prioritaires. Le degré d'implication des associations dans leur mise en œuvre est extrêmement variable. On observe ainsi que certains contrats s'appuient davantage sur les services des collectivités que sur des associations proprement dites. En moyenne nationale, les associations représentent les deux tiers des organismes subventionnés dans le cadre de la politique de la ville, mais ne consomment qu'un peu plus de la moitié des crédits. Lorsqu'elles sont mobilisées, les associations s'impliquent variablement : leur degré de spécialisation « politique de la ville » est donc très contrasté. Par exemple, contrairement à une idée reçue, les associations n'ayant pour champ d'intervention qu'un seul quartier sont très minoritaires (seulement 14 %) : 60 % déclarent agir à l'échelle de l'agglomération ou du département.

Pour autant, près de 85 % des associations enquêtées déclarent avoir une bonne, si ce n'est une très bonne, connaissance des objectifs du Cucs de leur agglomération (les jeunes associations, mais également les associations sportives, ont un moindre degré de connaissance de ces objectifs). L'accès à l'information se fait majoritairement de façon individuelle, au cours d'un contact avec des partenaires publics, par la lecture d'un appel à projets ou de documents de présentation du Cucs. Seul un tiers des associa-

tions déclare avoir eu connaissance des objectifs du Cucs parce qu'elles ont été associées à sa définition ou à des réunions collectives le concernant. Parmi les institutionnels en charge des contrats urbains de cohésion sociale, le chef de projet et l'équipe Cucs sont les interlocuteurs privilégiés des associations (plus de 71 % d'entre elles considèrent nécessaire de nouer des contacts avec eux pour obtenir un financement de la politique de la ville et plus de 60 % les rencontrent plus de 3 fois par an). Les délégués du préfets sont aussi désignés comme des interlocuteurs importants mais dans une moindre mesure (36 % considèrent nécessaire de nouer des contacts avec eux pour obtenir un financement et 40 % les rencontrent plus de 3 fois par an). Elles considèrent majoritairement que les échanges portent sur des aspects administratifs et financiers et, très secondairement, sur les aspects qualitatifs des projets ou sur les thématiques et problématiques du territoire ou du Cucs. Il y a là, très certainement, une lacune importante de la contractualisation locale et de sa gouvernance. Malgré leur rôle important, il n'existe guère d'approche globale du rôle des associations et de leur contribution collective à la définition d'un projet de territoire, sa mise en œuvre et son suivi. Quel que soit leur taille et leur profil, les associations sont d'abord considérées comme des porteurs de projet et non des partenaires.

NATURE DES ÉCHANGES AVEC LES ACTEURS INSTITUTIONNELS EN CHARGE DES CUCS

Sur quoi ont porté principalement vos échanges avec ... (Plusieurs réponses possibles)	... le Délégué du Préfet*	... le Chef de projet ou l'équipe CUCS	... la DDCS ou la DRJSCS**
Aspects administratifs et financiers (demande de subvention, suivi de l'avancement d'un projet, bilan, contrôle)	45%	53%	58%
Aspects qualitatifs des projets (pertinence, contenu, public...)	39%	31%	24%
Thématiques et problématiques de territoire, CUCS	26%	13%	12%
Création et/ou avenir de l'association	15%	3%	5%

Source : Enquête Credoc-Acsé 2013, Associations politique de la ville
* pour les associations situées dans un Cucs disposant d'un délégué du Préfet
** DDCS = Direction départementale de la cohésion sociale
DRJSCS = Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

// Cinq cas-types d'associations financées par l'Acsé au titre de la politique de la ville

Afin de rendre compte de façon plus synthétique du panorama des associations financées par l'Acsé en 2012 au titre de la « politique de la ville », il a été procédé à la réalisation d'une typologie. Il en résulte 5 cas-types d'associations, présentés dans le schéma selon deux axes distincts (cf.p.4). L'axe horizontal illustre l'ancrage des associations dans la politique de la ville : leur proximité avec ses acteurs, ses objectifs et ses ressources. Les variables qui ont été retenues pour construire cet indicateur sont les suivantes : la fréquence des contacts dans le cadre du Cucs avec respectivement le délégué du Préfet, le chef de projet ou l'équipe Cucs et la DDCS ou la DRJSCS, la connaissance des objectifs du Cucs de l'agglomération, le fait d'avoir été créée à l'initiative d'un ou plusieurs habitants des quartiers de la politique de la ville, le lieu de résidence du président de l'association (quartier politique de la ville ou non), la part des habitants des quartiers de la politique de la ville parmi les publics des actions de l'association, le nombre d'années de financement consécutif politique de la ville et la part de la subvention de l'Acsé dans le budget total de l'association en 2012. L'axe vertical indique le degré de professionnalisation des associations. Les variables retenues pour construire cet indicateur sont les suivantes : la part des salariés dans l'ensemble des salariés et des bénévoles, le fait d'être une association employeur ou non, la part du budget consacré à la formation, la proportion de salariés en contrats longs (CDI ou CDD de plus de 2 ans), la proportion de salariés titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 ou supérieur et l'existence d'un outil de suivi des bénéficiaires.